TÉMOIGNAGE : Elio en 3e année à l'École supérieure d'art Pays basque - Cité des arts

publié le 27/05/2024

Quelle poursuite d'études dans le supérieur peut-on faire après avoir suivi l'enseignement de spécialité Arts plastiques au lycée ?

Descriptif :

Quelle poursuite d'études dans le supérieur peut-on faire après avoir suivi l'enseignement de spécialité Arts plastiques au lycée ?

Elio, bachelier en 2020, a réussi le concours d'entrée à l'ENSAPB (École supérieure d'art du Pays basque) ainsi que son admission dans plusieurs classes préparatoires aux études supérieures en arts plastiques (CPESS-CAAP) la même année. Dans ce témoignage, il revient sur son parcours de formation actuel et sa pratique artistique, en les reliant aux compétences développées en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel Arts plastiques au lycée Bellevue, à Saintes.

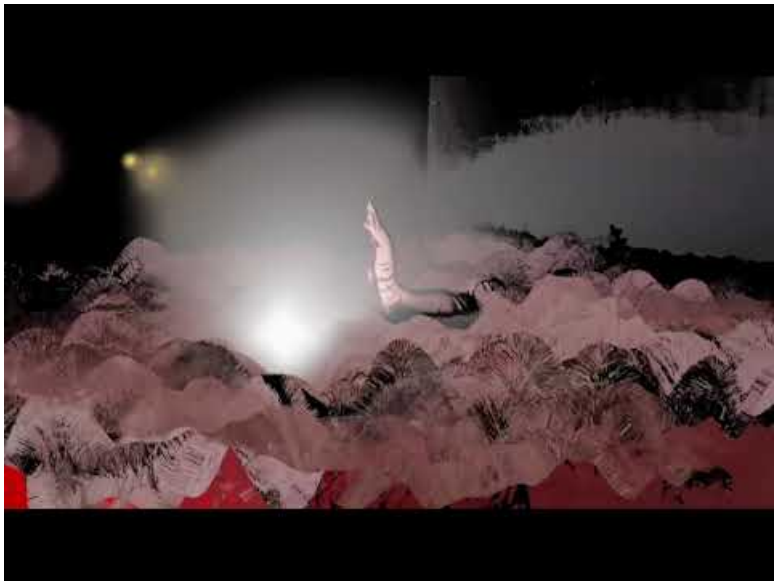

TEMOIGNAGE : Elio en 3ème année à l'École supérieure d'art Pays Basque - Cité des Arts (Video Youtube)

Portefolio d'Elio, en 2020 pour entrer en CPESS-CAAP et en Ecole d'art (PDF de 11.2 Mo)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.